Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/France-Chooz-Des-eaux-usees-mal-traitees-rejetees

6 mai 2021

France : Chooz : Des eaux usées mal traitées rejetées dans la Meuse

Problème à la station d'épuration de la centrale nucléaire de Chooz (Ardennes). Qui a été découvert après coup et n'est pas encore identifié. Des analyses faites sur un prélèvement réalisé fin mars 2021 sur les effluents de la station d'épuration ont révélé que les eaux usées des bâtiments administratifs ne sont pas suffisamment traitées. Elles ont pourtant été rejetées dans la Meuse.

C'est un laboratoire extérieur qui a fait les analyses. Celles-ci ont mis en évidence un **rendement de traitement de seulement 57%, alors que le minimum légal est d'au moins 60%**. Qu'est-ce qui dysfonctionne ? D'où vient le problème ? EDF, exploitant de l'installation industrielle ne le sait pas. Depuis combien de temps le traitement des eaux usées est-il insuffisant ? Comment se fait-il que la maintenance préventive de l'installation d'épuration n'ait pas permis de le détecter avant ? Quelles types de substances ont pu être déversées dans l'environnement ? En quelles quantités ? Le communiqué de l'exploitant ne donne aucune information. Si ce n'est qu'un évènement significatif pour l'environnement a été déclaré par EDF le 5 mai 2021.

Comme celles destinées à traiter les eaux du public, les stations d'épuration des sites nucléaires traitent les eaux usées (mais non radioactives), qui ont été salies par les usages humains, domestiques ou industriels. Le but du traitement est de réduire la présence de certains éléments pouvant être néfastes pour l'environnement s'ils sont en quantités trop importantes. Une fois traitées dans ces stations, les eaux sont rejetées directement dans la nature. Mais si le traitement n'est pas suffisant, **carbone, azote et phosphore ou encore des matières en suspension peuvent être encore présents en quantités trop importantes**. Sans parler de nombreuses autres molécules issues des produits détergents et autres substances couramment utilisés au quotidien dans un bâtiment accueillant du public. Et beaucoup de public, puisque selon les chiffres de l'exploitant, la centrale nucléaire de Chooz comptait en 2020 plus de 750 salariés EDF et 250 salariés d'entreprises partenaires employés tout au long de l'année. À ces chiffres s'ajoutent l'accueil des salariés d'entreprises partenaires qui viennent travailler sur le site lors des arrêts des unités de production pour maintenance (600 à 2000 personnes selon le type d'arrêt). Toutes et tous vont aux toilettes plusieurs fois par jour, se lavent les mains… **Étant donné le nombre de personnes présentes sur le site, la question des quantités et du type d'éléments présents dans les eaux usées**

après leur traitement par la station d'épuration prennent tout leur poids, même si ces eaux ont été diluées avec les eaux de pluies. Une dilution qu'EDF ne manquera pas de souligner dans son communiqué. Et de s'appuyer sur ce principe de dilution pour arguer que l'incident, significatif pour l'environnement, n'a eu aucun impact sur l'environnement.

Ce que dit EDF :

Dépassement d'un seuil réglementaire dans une station d'épuration de la centrale

Publié le 06/05/2021

Le 30 mars 2021, les équipes de la centrale de Chooz réalisent des prélèvements sur les effluents d'une station d'épuration desservant des bâtiments administratifs du site, afin de contrôler la qualité de l'eau. Après analyses par un laboratoire externe, les échantillons prélevés révèlent un rendement de traitement de 57,5% pour un attendu fixé par la réglementation supérieur à 60%.

Les investigations pour déterminer l'origine de ce manque de rendement sont en cours. Par ailleurs, les autres paramètres mesurés par le laboratoire sur le prélèvement du 30 mars étaient tous conformes. Dans l'attente d'un nouveau prélèvement de contrôle, des boues « activées biologiquement », boues permettant d'optimiser le traitement de la station d'épuration, ont été ajoutées.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur l'environnement, les eaux rejetées par la station d'épuration étant naturellement diluées dans le réseau des eaux pluviales du site avant leur rejet dans l'environnement. Cet événement a été déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire comme significatif pour l'environnement le 5 mai 2021 au regard du dépassement d'un critère réglementaire.

https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/centrale-nucleaire-de-chooz/actualites/depassement-d-un-seuil-reglementaire-dans-une-station-d-epuration-de-la-centrale